

INSCRIPTION **SKI** - ACTIVITÉS FAMILLES/ADULTES 2019

ATTENTION ! Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir **au siège du CER avant la date limite d'inscription** (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne). Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. **L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CER.**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 Code Postal - Ville _____
 N° de Matricule (7 chiffres 1 lettre) _____ Tél. Personnel _____
 Etablissement _____ EPIC _____
 Tél. Service _____ E-mail _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES PARTICIPANTS (Y COMPRIS LE DEMANDEUR)

NOM – PRÉNOM _____ né(e) le / /
 Taille : _____ Pointure _____
 NOM – PRÉNOM _____ né(e) le / /
 Taille : _____ Pointure _____
 NOM – PRÉNOM _____ né(e) le / /
 Taille : _____ Pointure _____
 NOM – PRÉNOM _____ né(e) le / /
 Taille : _____ Pointure _____

RÉGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE : _____
 Si PMR préciser _____

TRANCHES TARIFAIRES SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL (*) :

Quotient Familial = Revenu brut global (R) divisé par le nombre de parts fiscales (N) (voir avis d'imposition ou non-imposition 2018)

ACTIVITES À 3 TRANCHES : T1 (Q.F. inf. à 7 675 €) - T2 (Q.F. de 7 675 à 13 786 €) - T3 (Q.F. sup. à 13 786 €)

TARIF EXTERIEUR :

Séjour choisi _____ Date _____

Tranche Tarifaire : _____ Pour les séjours comprenant le transport : Avec le CER Par mes propres moyens

Tarif adulte : Nombre : _____ Prix de l'activité : _____ € Total : _____ €

Tarif enfant : Nombre : _____ Prix de l'activité : _____ € Total : _____ €

Gratuité enfant : Nombre : _____ **Total à payer :** _____ €

Payé le _____ Espèces (**) Chèque CB

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES :

Je soussigné(e) le demandeur autorise le CER SNCF Mobilités Paris Nord à utiliser et/ou diffuser à titre gratuit et non exclusif les photographies, nous représentant, prises lors des activités proposées par le CER, afin d'illustrer les publications et site du CER :

OUI NON - Pour les enfants mineurs, **signature du représentant légal**, M. ou Mme _____

Inscription à adresser, complétée et accompagnée du règlement au CER SNCF Mobilités Paris Nord 185 rue du Fg St Denis 75010 Paris. **JOINDRE IMPERATIVEMENT COPIE** : de l'avis d'imposition ou non-imposition 2018, du dernier bulletin de salaire.

Dispositions RGPD

J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des Activités Sociales du CER SNCF Mobilités PNO afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : dpo@cerpno.com en justifiant de votre identité.

Fait à _____ le _____ Signature du demandeur :

(*) Mettre une croix dans la case correspondante

(**) Chèque à l'ordre du CER SNCF Mobilités Paris Nord - CB uniquement au siège du CER

INFOS PRATIQUES

Le prix de certaines activités dépend de votre quotient familial (QF).

QF = votre Revenu brut global (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N) (Voir votre avis d'imposition ou non-imposition 2018)

Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire	
Inférieur à 7 675 €	1	Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.
Entre 7 675 et 13 786 €	2	
Supérieur à 13 786 €	3	

INSCRIPTION

Toutes les activités et les bases de relais proposées sont organisées dans le cadre des activités régionales du CER SNCF Mobilités PARIS-NORD et sont exclusivement réservées aux agents SNCF relevant du CER SNCF Mobilités de Paris Nord, PS 25, à leurs ayants droit, aux retraités et au personnel du CER.

ATTENTION ! Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir au **siège du CER** avant la date limite d'inscription (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne).

Les fiches d'inscriptions Famille/Adultes sont disponibles au CER de PARIS-NORD dans les installations et sur le site www.cerpno.com.

Elles doivent être adressées au CER SNCF Mobilités PARIS-NORD ou ALSH et obligatoirement accompagnées du paiement, des photocopies de l'avis d'imposition 2018 et du dernier bulletin de salaire.



Sur certaines activités, les **cheminots de moins de 30 ans ou ayant moins de 3 ans d'ancienneté à la SNCF**, se verront appliquer la **tranche 1 (T1)**. Un justificatif sera demandé (bulletin de salaire ou contrat de travail).

ATTENTION ! L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CER. Au cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant, le CER se réserve le droit d'annuler le séjour.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Si le nombre d'inscrits à une activité est supérieur au nombre de places disponibles :

1. Nous refuserons tout d'abord les personnes accompagnées d'un extérieur.

2. Ensuite, nous refuserons les personnes ayant participé à une activité similaire en N et N-1.
3. Puis, nous refuserons en fonction du nombre d'activités auxquelles vous avez participé pour l'année N et N-1.
4. Enfin, si le nombre d'inscrits restant est encore supérieur au nombre de places disponibles, nous effectuerons un tirage au sort.

REMBOURSEMENT

Le CER vous remboursera les sommes versées :

1. En cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical, accident, refus de congés...).
2. Si le CER vous a refusé sur l'activité demandée.

PAIEMENT

Pour les personnes le désirant, le montant d'une ou des activités peut être réglé en 3 mensualités maximum. Le paiement par carte bleue est accepté uniquement au siège du CER.

ANNULATION

Le CER peut être amené à annuler une inscription ou une activité pour les raisons suivantes :

1. Nombre d'inscrits insuffisant pour réaliser l'activité.
2. Événements divers (climat, annulation par nos partenaires, risques divers...).

Dans tous ces cas, le CER pourra vous proposer une activité équivalente à une autre période ou effectuera le remboursement.